

Patrouille nautique sur nos lacs pour l'été 2021

L'été dernier, l'APLC a reçu des commentaires et des plaintes concernant la sécurité de nos lacs et l'impact limité de la garde. Nous avons porté l'affaire devant la mairie et, sur la base de nos interventions, la ville a pris les mesures suivantes pour résoudre le problème;

La Ville de Lantier a désigné la RIDM (Régie Incendies des Monts) comme ambassadrice de l'éducation et de la sécurité sur nos lacs pour l'été prochain. Ce groupe de pompiers sont des agents certifiés de la Loi Sur La Marine Marchande du Canada Pour Les Embarcations de Plaisance, et ils opèrent sur lac des Sables, lac Manitou, lac Papineau, lacs Ludger et Cardin, et peut-être d'autres à venir.

Le service est offert par un groupe de pompiers régionaux qui ont suivi une formation spéciale à cet effet. Leur priorité sera l'éducation, la sécurité et la préservation de nos lacs. Cependant, ils auront également le pouvoir d'émettre des amendes et des contraventions à ceux qui abusent des lois.

Les amendes vont de 200,00 pour un équipement de sécurité insuffisant ou inaccessible, 250,00 pour les opérateurs mineurs ou non autorisés et 500,00 pour l'utilisation d'un bateau ou d'une motomarine d'une manière dangereuse. Pour garantir l'absence de conflit d'intérêt, toutes les amendes iront directement au gouvernement fédéral.

Espérons que cela aura un effet dissuasif et encouragera le plein respect de notre code de conduite.

Si vous n'avez pas ou ne pouvez pas trouver votre licence d'opérateur, le moment est venu de le faire pour profiter d'un été sans pénalité sur nos lacs.